

effectuées au Nord-Ouest, quelque inutiles qu'elles soient ; peu lui importe la dépense, du moment qu'elle se fait dans les Territoires ; et, après cela, il parle avec légèreté des critiques de l'opposition à l'adresse de ces dépenses ; il vilipende, diffame, traite d'ignorants ceux qui ne voient pas comme lui. On sait parfaitement, du reste, que ses remarques à cet égard ne se bornent pas à l'opposition. On se rappelle fort bien que, dans un moment de mauvais humeur, il a accusé le contrôleur des Douanes d'être un ignorant, un homme incompetent, qui ne pourrait même dénouer les cordons de ses souliers ; et l'an dernier, si l'on a souvenance, il compara les membres actuels du cabinet à une collection d'antiquités, disant qu'il était pour les honorables messieurs de la droite l'entonnoir qui leur déversait ses connaissances et les renseignements nécessaires pour l'accomplissement de leurs devoirs. Nous admettons les grandes aptitudes de l'honorable monsieur. J'ai souvent songé combien il était regrettable que tant d'intelligence, tant d'habileté et d'éloquence fussent ensevelies au fond des prairies du Nord-Ouest. N'est-il pas étonnant, que d'autres régions du Canada, discernant les énormes talents dont l'honorable député est doué, ne l'aient pas appelé à quelque poste distingué ? Et à défaut du Canada, n'est-il pas surprenant que quelque région du Greenland ou des Etats-Unis n'aient pas reconnu son habileté ? Car il a voyagé par tout le monde et blessé de ce qu'on ne reconnaissait nulle part ses hautes capacités, finalement, pris de dégoût, il alla s'ensevelir dans les prairies du Nord-Ouest ; et c'est là qu'il se prépare à devenir un phare lumineux et brillant. Il est hors de doute que parfois, mon honorable ami amuse la Chambre, et nous sommes alors ravis de l'écouter ; mais quand ils'agit de traiter sérieusement d'affaires d'Etat, il est complètement désarçonné, toujours prêt qu'il est à pardonner toutes dépenses du moment qu'elles sont faites à Régina, ou autour de cette ville. Nous avons mission de protéger et de défendre les intérêts de la Confédération, en retranchant toutes les dépenses inutiles, qu'elles soient effectuées en faveur du *Leader* de Régina, ou de tout autre manière. Voilà nombre d'années que ce journal, sous la direction de mon honorable ami, reçoit sa pitance du gouvernement. Sans doute, ce journal est pour ce monsieur une source abondante de recettes réalisées à même les dépenses effectuées par le gouvernement et, d'autre part, j'admets que l'honorable député rend de grands services à son parti dans cette région du pays en particulier. Je conseillerai à mon honorable ami, lorsqu'il voudra exercer sa verve aux dépens de députés qui ne sont pas doués de la vaste intelligence et des grands avantages dont l'honorable député est l'heureux possesseur, de se souvenir qu'il ne passe pas aux yeux de la Chambre pour le Salomon du siècle, ainsi qu'il se plaît à se l'imaginer.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je regrette d'avoir à dire que tous mes efforts pour constater le chiffre de la population de Régina, ont été infructueux. C'est une impardonnable inadvertance de la part des commissaires du recensement, d'avoir englobé la population de cette ville avec celle d'Assiniboia, qui se partage en quatre ou cinq comtés. Ainsi, Assiniboia-ouest, où se trouve située la ville de Régina, compte une population de 9,800 âmes, dispersées sur une étendue de 66,000 milles carrés, ce qui donne un taux d'une famille par trente milles

M. McMULLEN.

carrés, et c'est dans la capitale de cette région qu'on a dépensé, dans le cours des deux années dernières, tout près d'un demi-million de dollars pris dans la caisse de l'Etat. J'avertis de nouveau le gouvernement et le ministre de l'Intérieur qu'il régit un grand mécontentement parmi le peuple canadien au sujet des taxes qu'on leur a imposées dans le cours des années dernières, sous forme de dépenses effectuées au Nord-Ouest, dépenses dont la population de ces territoires, à leur avis, ne retire aucun bénéfice. L'érection des édifices publics dans toute l'étendue du Nord-Ouest nous a déjà coûté plusieurs milliers de dollars. Eu égard à la petite population si clairsemée sur toute la vaste étendue de ces immenses territoires, c'est là un gaspillage insensé, gaspillage d'autant plus déplorable, qu'il rend impossible certaines autres dépenses qui seraient d'une grande utilité à la population de ces territoires, et que je désirerais voir effectuées dans cette région. Suivant toutes les probabilités humaines, en tant qu'il est possible d'en juger d'après les renseignements très incomplets fournis par le recensement, il n'y a guère plus de trois cents personnes actuellement à Régina, qui ne dépendent pas pour leurs moyens d'existence, soit directement, soit indirectement, du patronage du gouvernement ; et il est difficile de trouver une classe de la population plus inutile dans un pays nouveau, que ces gens qui doivent leurs moyens d'existence aux miettes de patronage qui tombent de la table du gouvernement du jour.

M. MULOCK : Comment se fait-il que ce nouvel édifice, qui aurait, dit-on, coûté \$40,000, et qu'on supposait absolument fini, coûte en réparations au-delà de \$2,800 et \$2,500, soit plus de \$5,000 ?

M. OUIMET : Ces comptes tiennent à diverses fournitures, etc. Les autres dépenses, comme je l'ai déjà expliqué à l'honorable député, se rattachent à la réparation des engins et du boyau destiné à protéger l'édifice contre l'incendie. Puis le drainage était défectueux, vu l'insuffisance de la ventilation ; et par suite de la sévérité du climat dans ces régions, le toit faisait eau et quelques chambres avaient été détériorées, ce qui nécessitait des réparations et du nouveau papier-tenture.

M. MULOCK : L'honorable ministre se rappelle que le premier item de \$2,500 qu'il a mentionné, était affecté aux appareils contre l'incendie et à la ventilation. Mais à quel usage cet item de \$2,800 a-t-il été appliqué ?

M. OUIMET : Le second item est affecté aux accessoires et à l'aménagement devenus nécessaires, à l'époque où le lieutenant-gouverneur vint occuper le nouvel édifice, il y a trois ans, et qui sont restés impayés, vu qu'à cette époque, le département n'avait pas l'autorisation nécessaire pour effectuer ces dépenses. Il a surgi quelques difficultés touchant la question de savoir si le département est responsable de ces comptes, ou non. Et bien que le crédit ait été voté, il y a deux ans, il nous a été impossible, par suite des difficultés créées par la démission du commis des travaux à cet endroit, d'en arriver à une conclusion touchant la légitimité de ces dettes. Depuis, nous en sommes venus à la conclusion que ces comptes sont légitimes, et je regrette que les intéressés aient dû attendre si longtemps le paiement de leurs créances.